



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
23 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Première session ordinaire de 2017**

30 janvier-3 février 2017, New York

Point 3 de l'ordre du jour

**Évaluation**

**Réponse de l'administration à l'évaluation  
de la contribution du PNUD à la lutte  
contre la corruption et ses causes**

**Contexte et historique**

1. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) convient que l'évaluation de sa contribution à la lutte contre la corruption a été réalisée à un moment opportun, puisque des événements et évolutions majeurs influent actuellement le discours sur l'importance de la lutte anticorruption dans l'accélération du progrès en matière de développement et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est de plus en plus évident que la lutte contre la corruption favorise la transparence et la responsabilité dans les processus de prise de décisions et améliore les résultats en matière de développement. Bien que la corruption soit un phénomène difficile à mesurer en raison de sa complexité, les corrélations entre les indicateurs de la corruption et ceux du développement économique et humain apparaissent de plus en plus clairement dans les analyses contextuelles des facteurs favorisant la stabilité et le développement. Les pays où l'existence de la corruption ou sa perception sont faibles ont tendance à jouir d'une prospérité accrue et offrir davantage de possibilités et une plus grande liberté aux individus.

2. Le Programme 2030 met l'accent sur la nécessité de lutter contre la corruption et les flux financiers illicites afin d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives. On considère que la lutte contre la corruption et les autres cibles de l'objectif 16 revêtent une importance égale au regard de la réalisation des autres objectifs de développement durable. En outre, la demande de renforcement de la transparence et de la responsabilisation s'accroît au niveau mondial, 180 États parties ayant en effet ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ayant adhéré<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Au 6 octobre 2016. Voir <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CAC/>.



3. Le PNUD a contribué de façon notable et caractéristique à la lutte mondiale contre la corruption. Il a en effet axé son action sur le renforcement des capacités nationales de lutte contre la corruption et des institutions compétentes et la promotion des évaluations des risques de corruption dans certains secteurs. Parmi ses domaines d'action pendant la période 2010-2015, celui des politiques en matière de lutte anticorruption a connu une croissance parmi les plus rapides.

4. L'évaluation a porté sur la contribution du PNUD : a) au renforcement des capacités nationales de lutte contre la corruption et à la lutte contre les causes de la corruption dans divers contextes de développement; b) aux débats et campagnes mondiaux et régionaux relatifs aux politiques anticorruption. Elle a également permis d'identifier les facteurs expliquant les contributions du PNUD. L'évaluation porte sur la période 2008-2016 et contient des observations, des conclusions et des recommandations essentielles qui permettront d'orienter les décisions de gestion futures et l'établissement des priorités de l'action stratégique du PNUD.

### **Observations et conclusions**

5. Il a été constaté que le PNUD avait accordé une priorité élevée à la lutte contre la corruption dans ses programmes de pays, dans le but ultime de réaliser des objectifs tels que les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, et l'administration du Programme s'en félicite.

6. L'administration du PNUD prend note des observations selon lesquelles le Programme est un acteur clef dans la fourniture d'assistance en matière de gouvernance démocratique, joue un rôle important auprès des pays en développement en les aidant à renforcer leurs politiques publiques et leurs systèmes institutionnels et participe activement à des débats, des campagnes, des activités de gestion des connaissances et des partenariats dans le domaine de la lutte contre la corruption aux niveaux mondial et régional (y compris sa contribution à l'inclusion des cibles relatives à la lutte contre la corruption, à la responsabilisation et à la transparence dans l'objectif 16 de développement durable). Dans plusieurs pays, le PNUD a été une des premières organisations à aider les gouvernements à renforcer leur gouvernance, leurs capacités et leurs institutions nationales, pour lesquelles la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence sont des objectifs essentiels. Il a su faire face à des questions de gouvernance nationale en pleine évolution dans des contextes de développement complexes et fragiles.

7. Il a été observé, et le PNUD s'en félicite, que celui-ci fournissait son appui aux programmes en se fondant sur le principe selon lequel c'était aux autorités nationales qu'incombait la responsabilité des résultats en matière de développement. En effet, dans le cadre des principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement auxquels il est attaché, il formule ses programmes en fonction des priorités de chaque pays et encourage l'appropriation nationale. Il met l'accent sur la responsabilisation, la transparence et d'autres aspects ayant trait à l'intégrité de la gouvernance dans le but d'aborder les problèmes de corruption de façon plus méthodique : a) en prévenant la corruption dans la gestion des affaires publiques et la prestation des services, de façon à accroître la réalisation effective du développement; et b) en collaborant avec toutes les parties prenantes importantes (les gouvernements, les parlements, la société civile et le secteur privé).

8. L'administration se félicite que l'évaluation contienne des observations selon lesquelles le PNUD a joué un rôle complémentaire par rapport à la fonction normative assurée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment en facilitant les mesures de renforcement du respect et de l'application de la Convention. Il s'agit là d'une action du PNUD qui s'inscrit au cœur de l'initiative « Unis dans l'action » et s'avère essentielle pour le renforcement de la coordination et la cohérence des interventions en faveur du développement.

9. L'administration se félicite de l'observation selon laquelle, grâce à ses initiatives relatives à la gouvernance participative et au développement locaux, le PNUD a grandement contribué à la mise en œuvre locale de mesures de transparence et de responsabilisation. Il a appuyé l'action des organisations de la société civile dans les campagnes portant sur la lutte anticorruption et la transparence et atteint les objectifs qu'il avait formulés dans plusieurs domaines de l'appui à l'intégrité de la gouvernance, y compris celui de l'accès local à l'information publique. Il a particulièrement encouragé les initiatives facilitant l'accès des citoyens et des populations à l'information et son utilisation au moyen des technologies de l'information et de la communication dans l'objectif de permettre la participation à la planification et la prise de décisions au niveau local.

10. L'administration se félicite également de l'observation selon laquelle les cadres programmatiques institutionnels du PNUD reposent sur l'idée que la lutte anticorruption constitue un moyen clé d'accélérer le développement durable. Le PNUD a répondu à un éventail de besoins divers en matière de politiques et de capacités de lutte anticorruption dans l'ensemble des 65 pays pris en compte dans l'évaluation.

11. Le PNUD se félicite de l'observation selon laquelle les bureaux de pays avaient eu largement recours aux projets anticorruption (en soulignant l'importance de l'appropriation locale), tandis que les programmes mondiaux et régionaux servaient à la fourniture d'assistance technique et d'appui à la gestion des programmes ainsi qu'aux financements initiaux des nouveaux projets. Il a été relevé, dans l'évaluation, que l'échelle des programmes de lutte contre la corruption et le nombre de pays bénéficiaires avaient décliné depuis 2011, mais que cela correspondait à une réduction similaire de l'ensemble des dépenses au titre de la gouvernance et à la diminution du financement des activités de base du PNUD. La baisse des dépenses engagées au titre des projets anticorruption autonomes s'expliquait en partie par le fait que, ces dernières années, les projets anticorruption du PNUD réalisés au niveau des pays étaient intégrés à des initiatives et programmes plus vastes dans le domaine de la gouvernance. Toutefois, au niveau des projets, les données d'exécution recueillies par le PNUD dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources montrent clairement qu'en 2015, les dépenses totales consacrées par le Programme à la lutte contre la corruption s'élevaient à 40 millions de dollars, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2014. En effet, la lutte contre la corruption est le seul produit de la réalisation 2 pour lequel les dépenses du PNUD ont augmenté en 2015, ce qui témoigne un intérêt croissant pour la question, près de la moitié des dépenses ayant concerné l'Afrique.

12. Le PNUD fait observer que les ressources affectées à la gouvernance et à la lutte contre la corruption ont diminué ces dernières années. Ce constat s'explique en

partie par le fait que l'aide internationale s'est de plus en plus concentrée sur les interventions à court terme relatives aux situations d'urgence humanitaire et aux problèmes aigus liés à la sécurité et aux migrations. Cette tendance a été une des causes sous-jacentes de la réduction des ressources de base du PNUD ces dernières années. Les coupes budgétaires ont eu des incidences directes sur les domaines d'intervention dans lesquelles les partenaires souhaitent que le PNUD investisse en priorité, notamment la lutte contre la corruption, qui constitue une cible essentielle de l'objectif 16, liée à la plupart des autres objectifs de développement durable. Toutefois, à la suite de la réforme structurelle du PNUD mise en œuvre dans le cadre du plan stratégique pour 2014-2017 et du regroupement des projets relatifs à la gouvernance et à la consolidation de la paix (précédemment gérés par deux bureaux différents), le pourcentage total des dépenses liées à la gouvernance est monté à environ 47 % des dépenses au titre du programme combiné en 2014 et à 48 % en 2015 (contre 37 % en 2008 et 2009).

13. L'administration se félicite de l'observation selon laquelle le PNUD contribue aux priorités nationales de lutte contre la corruption. Grâce à son appui aux politiques et pratiques anticorruption, le PNUD a orienté les programmes et les priorités des gouvernements et, dans de nombreux cas, leur a donné forme. Des améliorations des politiques anticorruption ont été constatées dans environ deux tiers des pays évalués. Le progrès dans la lutte contre la corruption et ses causes se caractérisant par sa complexité, l'administration note également avec satisfaction la note générale de 3,55 sur 5 attribuée aux initiatives du PNUD dans le domaine. Il s'agit d'une note située entre « moyenne » et « bonne », accompagnée de très bons résultats quant à la pertinence et l'efficacité des diverses initiatives entreprises, la rapidité et la réactivité face à l'évolution des législations et le renforcement des capacités des institutions chargées de la lutte contre la corruption.

14. L'administration du PNUD prend note de l'observation importante selon laquelle les lois et les institutions anticorruption ne suffisaient pas, à elles seules, pour maîtriser la corruption et devaient par conséquent être assorties de poursuites judiciaires fermes ainsi que de dispositifs et mesures d'application permettant de tenir les pouvoirs publics responsables. L'administration a conscience qu'il est nécessaire d'assortir l'action anticorruption de mesures de gouvernance dans des domaines tels que la passation des marchés publics, la gestion des finances publiques, les services et les poursuites judiciaires, la gestion du secteur public et l'information du public.

15. L'administration souscrit à la conclusion selon laquelle l'efficacité générale des programmes, en particulier lorsqu'il s'agit de programmes complets touchant aux éléments principaux des réformes de la gouvernance, dépend des ressources, de la volonté politique, de l'effectivité de la coordination entre organismes publics, de la viabilité et de nombreux autres facteurs. Le rapport d'évaluation rappelle avec insistance que les succès de la lutte anticorruption resteront limités s'ils ne sont pas assortis d'un éventail plus large d'initiatives visant à améliorer la qualité des institutions et mécanismes de gouvernance. Le PNUD considère la lutte anticorruption comme un élément transversal essentiel de l'action relative à la gouvernance et à la consolidation de la paix. La lutte contre les causes de la corruption (par la promotion d'une gouvernance réellement démocratique) fait partie intégrante de la stratégie de prévention de la corruption (voir la note du PNUD sur sa pratique anticorruption, 2008).

16. Le PNUD prend note de l'observation selon laquelle l'appui n'a donné que des résultats limités lorsqu'il était fourni à des organes gouvernementaux chargés de la lutte contre la corruption qui se trouvaient isolés du reste de l'environnement institutionnel. Il est vrai que le bon fonctionnement d'un organisme anticorruption dépend de sa collaboration et sa coopération avec d'autres organismes et institutions d'exécution. C'est là un des enseignements les plus importants que le PNUD a tirés de son expérience de la fourniture d'appui technique aux organes de contrôle. Néanmoins, compte tenu du rôle que jouent les organes anticorruption dans la coordination et le suivi des stratégies et plans nationaux de lutte contre la corruption, leur appui a constitué un point de départ important pour la programmation du PNUD, menant dans bien des cas la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

17. Le PNUD souscrit à la conclusion selon laquelle, malgré la complexité des contextes politiques et les multiples défis relatifs au développement et à l'administration publique, l'appui qu'il a apporté aux programmes anticorruption a contribué au renforcement des capacités nationales de lutte contre la corruption et, dans bien des cas, à la formulation des politiques et des priorités des pouvoirs publics ainsi qu'à la consolidation des institutions. De nombreux pays recevant l'aide du PNUD demeurent en prise à des problèmes systémiques lorsqu'ils prennent des mesures visant à améliorer la responsabilisation et réduire la corruption. La détermination du gouvernement, un environnement politique propice, un engagement soutenu et des ressources suffisantes sont des conditions importantes pour la mise en œuvre de politiques et de mesures institutionnelles de lutte contre la corruption.

18. Le PNUD souscrit également à la conclusion selon laquelle la lutte contre la corruption et ses causes constitue un domaine d'appui essentiel de son plan stratégique actuel (comme c'était le cas dans les plans précédents) et fait partie intégrante de son action en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Bien que les ressources dont il dispose à cette fin n'aient aucune commune mesure avec celles de certaines institutions financières internationales, il a su se tailler une place unique dans l'appui à la lutte contre les causes de la corruption et au renforcement des capacités nationales de lutte anticorruption.

19. Le PNUD prend note de la conclusion selon laquelle il a obtenu des résultats concrets lorsqu'il a abordé la corruption et ses causes comme des problèmes concernant le développement et la gouvernance au niveau local. Il poursuivra son action sur cette base dans le but de motiver davantage les populations locales à exiger transparence et responsabilité dans les services, y compris dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Il se félicite de la conclusion selon laquelle ses activités de sensibilisation et ses contributions aux débats mondiaux et régionaux ont permis de promouvoir le resserrement des liens entre les acteurs de la lutte anticorruption et ceux d'autres volets du développement. De même, ses initiatives d'évaluation des risques de corruption et de responsabilisation se sont avérées plus efficaces lorsqu'elles étaient mises en œuvre selon une approche sectorielle.

20. L'administration du PNUD estime qu'il faudrait mieux inscrire certaines observations et conclusions de l'évaluation dans leur contexte et les étayer par des données factuelles et par une analyse plus approfondie. Par exemple, il est dit dans la conclusion 6 que le PNUD n'a pas tiré pleinement parti des possibilités qu'il avait de mieux incorporer les approches sectorielles dans ses autres programmes de

développement. Au fil des années, le PNUD s'est sérieusement efforcé de mieux intégrer la lutte anticorruption dans les services (notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau) et de créer des synergies avec d'autres domaines de son action (tels que le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, l'initiative d'extraction, au Kosovo<sup>2</sup> par exemple, les initiatives pour l'autonomisation des femmes et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en particulier au Nigéria et en Ukraine).

21. Il convient de noter que le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique, qui sert à mesurer les performances du PNUD en matière de développement, comprend un produit distinct intitulé « les institutions et les systèmes sont à même de prendre des mesures de sensibilisation et de prévention et des mesures de lutte contre la corruption dans tous les secteurs et pour toutes les parties prenantes » au titre duquel 57 bureaux de pays de toutes les régions ont rendu compte de travaux et de résultats, principalement concernant des mesures adoptées pour atténuer les risques de corruption propres à chaque secteur. L'appui que le PNUD apporte au Programme de développement durable à l'horizon 2030 par la mise en œuvre de l'approche de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques ainsi que son rôle de coordination dans la promotion de l'intégration de la lutte contre la corruption dans les processus de programmation des Nations Unies, tels que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ont gagné en importance et favorisent la poursuite de l'intégration de l'approche sectorielle de la lutte anticorruption dans d'autres programmes de développement (notamment dans les secteurs de la justice, la sécurité, l'approvisionnement et la construction).

22. Il est souligné dans l'évaluation que l'appui à l'administration publique est sous-représenté dans les programmes du PNUD. L'administration publique correspond à un domaine d'action très vaste faisant intervenir de nombreux partenaires de développement. Dans son plan stratégique pour 2014-2017, le PNUD a donné la priorité à l'appui axé sur les fonctions essentielles de gouvernance (c'est-à-dire le rétablissement des fonctions principales de l'administration publique) dans les régions fragiles et touchées par des conflits, ainsi qu'à la promotion de l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans les institutions publiques. L'administration publique constitue le point de départ de presque toutes les activités du PNUD, qu'elles concernent l'environnement, l'énergie, la gestion des risques de catastrophe ou le relèvement. Même dans les secteurs qui relèvent du mandat d'autres entités des Nations Unies (notamment la santé, l'éducation ou l'eau et l'assainissement), le PNUD procède à des évaluations des risques de corruption visant en premier lieu l'administration publique.

---

<sup>2</sup> Territoire du Kosovo administré par l'Organisation des Nations Unies (résolution du Conseil de sécurité 1244).

## Annexe

## Principales recommandations de l'évaluation et réponse de l'administration du PNUD

**Recommandation 1. Appuyer en priorité la lutte contre les risques de corruption dans le domaine du développement. Élaborer une stratégie de programme de lutte contre la corruption qui relie plus nettement l'approche anticorruption du PNUD à d'autres programmes de développement**

**Réponse de l'administration :** L'administration convient que le PNUD devrait accorder la priorité à l'appui à la lutte contre les risques de corruption dans le contexte du développement. Elle veillera à ce que cette recommandation soit pleinement prise en considération dans l'élaboration du projet du prochain plan stratégique pour 2018-2021. Le programme du PNUD concernant la lutte anticorruption dans l'intérêt du développement a été le premier à établir un lien entre la lutte contre la corruption et le développement. Tirant les enseignements de la mise en œuvre du cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreux pays, le PNUD s'attache à repérer les problèmes liés à la gouvernance et à la corruption dans la prestation des services. Dans le cadre de ses programmes mondiaux, régionaux et nationaux relatifs à la gouvernance et la lutte contre la corruption, le PNUD exécute des projets axés sur l'évaluation des risques de corruption dans les secteurs de la santé, l'éducation et l'eau, afin de contribuer aux progrès nationaux en matière de développement. Avec l'aide du Centre des politiques de Séoul, il a étendu ce type d'évaluation au secteur de la construction, et projette de l'appliquer également aux secteurs de la justice et de la sécurité.

Afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, le PNUD entend appliquer la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (connue sous l'acronyme « MAPS »), qui est la stratégie commune approuvée par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour assurer une mise en œuvre efficace et cohérente du programme des objectifs de développement durable. Ainsi, cela devrait permettre d'intégrer les différentes cibles de l'objectif 16 dans les plans, stratégies et budgets nationaux, notamment par une approche sectorielle des initiatives de responsabilité sociale et l'intégration de la Convention des Nations Unies contre la corruption aux processus de développement. L'accélération sera favorisée par l'utilisation et l'élaboration plus poussée d'outils et de méthodes (notamment des outils d'évaluation des risques) pour cerner les contraintes majeures, les obstacles en matière de gouvernance ou d'autres problèmes (y compris en matière de lutte anticorruption). Par l'intermédiaire de ses conseillers mondiaux et régionaux qui travailleront en coordination avec l'ONU DC et d'autres partenaires, le PNUD fournira un appui coordonné aux pays qui participeront à l'exécution du projet, en particulier aux fins de la réalisation et de l'intégration de l'objectif 16 et de ses cibles. Il donne la priorité à la « construction propre » et la « dématérialisation des procédures de passation des marchés » qui sont des éléments de la lutte anticorruption contribuant à la réalisation d'autres objectifs, tels que l'objectif 9 sur les infrastructures. Il a, en outre, commencé à élaborer et mettre en place un dispositif d'appui visant à intégrer la lutte anticorruption aux activités du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (par exemple, en Ukraine et au Nigéria).

En tant que Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et coordonnateur du Système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, le PNUD travaille en coordination avec neuf autres organismes des Nations Unies afin de fournir une formation au personnel de terrain sur l'intégration de la lutte contre la corruption dans les processus de programmation de l'Organisation, tels que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Par l'intermédiaire du PNUAD et d'autres programmes et projets des Nations Unies menés au niveau des pays, il s'attache, en collaboration avec d'autres partenaires des Nations Unies, à intégrer la lutte anticorruption aux plans et processus de développement nationaux, notamment ceux qui se rapportent aux objectifs de développement durable.

Mesures principales	Délai	Unité(s) responsable(s)	Suivi <sup>3</sup>	
			État d'avancement	Observations
1.1. Veiller à ce que le caractère prioritaire de l'appui à la lutte contre les risques de corruption dans l'intérêt du développement soit pleinement pris en compte dans l'élaboration du projet de plan stratégique du PNUD pour 2018-2021	D'ici à fin décembre 2016	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP) Bureau exécutif		
1.2. S'assurer que la lutte contre la corruption fasse partie de la stratégie MAPS et des autres dispositifs d'appui élaborés pour soutenir le programme des objectifs de développement durable	D'ici à mars 2017	BPAP		

<sup>3</sup> Le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre est assuré par le Centre de gestion en ligne des évaluations.

**Recommandation 2. Remédier aux variations régionales du soutien à la lutte contre la corruption et accorder la priorité au soutien dans les régions sous-représentées**

**Réponse de l'administration :** L'administration souscrit à la recommandation selon laquelle le PNUD devrait remédier aux disparités régionales en matière d'appui à la lutte contre la corruption dans le contexte du développement. Le PNUD examinera ces disparités et formulera des recommandations sur les mesures à prendre pour y remédier dans ses programmes régionaux et nationaux de lutte contre la corruption. La couverture exhaustive de toutes les régions dépendra de la disponibilité de ressources financières suffisantes.

2.1. Analyser les disparités régionales en matière d'appui à la lutte contre la corruption dans le contexte du développement et formuler des recommandations pour y remédier, en collaboration avec les bureaux et centres régionaux	D'ici à décembre 2017	Le BPAP en coopération avec les centres et bureaux régionaux		
2.2. Fournir un appui aux activités de renforcement des capacités et de conseil des bureaux de pays dans les régions qui sont sous-représentées dans le domaine de l'appui à la lutte contre la corruption	Continu (d'ici à la fin de l'année 2018)	Le BPAP en coopération avec le bureau régional et les centres régionaux respectifs		
2.3. Mobiliser les ressources des partenaires de développement pour assurer un appui supplémentaire aux programmes et politiques dans les régions où il existe une forte demande de programmes anticorruption, mais où les ressources sont limitées	D'ici à décembre 2017	Le BPAP en coopération avec le bureau régional et les centres régionaux respectifs		

**Recommandation 3. Envisager de soutenir en priorité les évaluations et mesures des risques liés à la lutte contre la corruption et à la gouvernance**

**Réponse de l'administration :** L'administration souscrit à la recommandation selon laquelle le PNUD devrait appuyer les bilans et mesures concernant la lutte anticorruption et la gouvernance. Il a conscience que de nombreuses études diagnostiques, enquêtes, évaluations et autres mesures ont été réalisées par divers partenaires et universitaires. Le défi consiste à assurer la coordination entre les partenaires, à parvenir à faire accepter le résultat de telles évaluations et des données sur lesquelles elles reposent par les décideurs nationaux et à veiller à ce qu'elles soient utilisées de façon appropriée aux fins de la réforme des politiques. Le PNUD a conclu de son expérience que la plupart des analyses et mesures effectuées dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la gouvernance n'étaient pas suivies d'actions, pour des raisons incluant l'absence de volonté politique, le manque de ressources consacrées au suivi et l'absence de plans de durabilité. Pour renforcer les mesures au service de la lutte anticorruption et fournir des orientations sur l'utilisation des indicateurs pertinents pour mesurer et surveiller la corruption, le PNUD a publié en 2015 un guide des utilisateurs pour mesurer la corruption et la lutte anticorruption.

Afin de renforcer l'appui aux études et mesures concernant la lutte contre la corruption et l'intégrité de la gouvernance, le PNUD :

- a) Se coordonnera avec d'autres partenaires en vue de normaliser les méthodes de mesure de la corruption pour appuyer une utilisation plus efficace des études diagnostiques et des évaluations de la lutte contre la corruption et de la gouvernance;

<p>b) Veillera à la viabilité des projets depuis l'évaluation de l'intégrité jusqu'aux réformes des politiques, en s'assurant le soutien des gouvernements et en coordonnant les différentes parties prenantes dès le début de l'exécution;</p> <p>c) Renforcera l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et des médias sociaux dans les mécanismes de retour d'information et le traitement des problèmes de gouvernance dus à la corruption dans la prestation de services. Il cherchera à partager les coûts avec les gouvernements afin de s'assurer que les projets pilotes reposant sur les TIC pourront être maintenus et élargis.</p>				
2.1. Dans le cadre des activités du PNUD relatives aux indicateurs des objectifs de développement durable (en particulier l'objectif 16), examiner et moderniser les outils et instruments du PNUD visant à appuyer les études diagnostiques et les évaluations concernant la lutte contre la corruption et la gouvernance	D'ici à décembre 2017	Le BPAP (en particulier le Centre d'Oslo pour la gouvernance) en coopération avec les centres et bureaux régionaux, les bureaux de pays et les autres partenaires compétents (tels que l'ONUSDC et le Groupe d'étude de Praia)		
2.2. Proposer aux bureaux de pays des activités de renforcement des capacités et un appui consultatif en lien avec les études diagnostiques et les évaluations concernant la lutte contre la corruption et l'intégrité de la gouvernance	Continu (d'ici à la fin de l'année 2018)	Le BPAP (en particulier le Centre d'Oslo pour la gouvernance) en coopération avec les centres et bureaux régionaux		
<p><b>Recommandation 4. Augmenter le soutien aux initiatives locales visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes du côté de la demande, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'information et les initiatives sociales d'obligation de rendre des comptes</b></p>				
<p><b>Réponse de l'administration :</b> L'administration du PNUD souscrit pleinement à la recommandation. Au cours des huit dernières années, le PNUD a contribué à la lutte contre la corruption et ses causes en renforçant son dialogue avec les jeunes, les groupes de femmes, les populations locales, de nombreux acteurs de la société civile et organisations non gouvernementales au niveau local, afin d'accroître la demande relative à la responsabilisation. Il poursuivra sa collaboration avec divers acteurs de la société civile, tels que Transparency International, Integrity Action et la Commission Huairou (l'organisation internationale des réseaux féminins communautaires) au niveau mondial, tout en continuant, aux niveaux national et local, sa collaboration avec des organisations de la société civile, des groupes de jeunes et de femmes, des communautés et des organisations non gouvernementales en vue d'améliorer la prestation des services, les budgets et les infrastructures, ainsi que le contrôle de la corruption. Il fera appel à des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux afin de s'assurer qu'il existe un dialogue permettant le retour effectif de l'information et par là l'obtention de résultats tangibles concernant l'accroissement de la demande relative aux mesures de responsabilisation.</p>				

<p>Ses initiatives auront pour principal objectif de renforcer la responsabilité sociale dans les domaines de la santé, l'éducation, l'eau, des infrastructures, de la justice et la sécurité et dans d'autres secteurs concernés afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi les mesures visées, on citera les suivantes :</p> <p>a) Poursuivre le partenariat avec Transparency International et d'autres partenaires mondiaux pour accroître la demande mondiale relative à la responsabilité sociale;</p> <p>b) Travailler avec les acteurs de la société civile et le secteur privé, aux niveaux national et local, en vue de promouvoir et d'élargir les initiatives fructueuses concernant les données ouvertes, l'accès à l'information et la transparence de la passation des marchés, dans la fourniture des services au niveau local;</p> <p>c) Continuer d'appuyer la surveillance des budgets, des dépenses et des services par la société civile et la communauté, notamment grâce à l'utilisation de nouvelles technologies de suivi des services;</p> <p>d) Renforcer les réseaux de femmes afin d'améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité dans la prestation de services, en élargissant les initiatives fructueuses aux niveaux local et national;</p> <p>e) Fournir un appui aux réseaux de jeunes pour leurs projets d'innovation en matière de responsabilité sociale.</p>				
4.1. Renforcer les capacités des bureaux de pays et leur fournir un appui consultatif en les renseignant sur la façon dont les projets réalisés au niveau des pays pourraient renforcer leur action en matière de responsabilité sociale, notamment en ce qui concerne les processus de suivi et de contrôle relatifs aux objectifs de développement durable	D'ici à décembre 2018	Le BPAP et les centres régionaux		
4.2. Fournir un appui au renforcement des capacités des groupes de jeunes et de femmes, des organisations de la société civile et des organisations communautaires aux niveaux national et local, en les informant sur la manière dont ils pourraient collaborer avec les pouvoirs publics pour surveiller les services, les budgets et les infrastructures	D'ici à décembre 2018	Le BPAP et les centres régionaux		
4.3. Poursuivre les activités du PNUD en matière de savoir, de sensibilisation et de partenariat afin d'intégrer la lutte contre la corruption dans le programme local de développement et de gouvernance urbaine, notamment par des travaux sur les données ouvertes, la budgétisation ouverte et la contractualisation ouverte dans le cadre de l'initiative « villes intelligentes »	Continu (d'ici à la fin de l'année 2018)	Le BPAP, les centres régionaux (et les partenaires concernés), le Bureau régional pour l'Europe de l'Est (en particulier sur les données ouvertes)		

**Recommandation 5. Renforcer davantage les projets régionaux et mondiaux de lutte contre la corruption afin d'appuyer les programmes de pays et de permettre au PNUD de contribuer aux débats et plaidoyers régionaux et mondiaux en faveur des politiques. Des projets d'envergure régionale et mondiale devraient servir à élaborer les principales composantes de l'appui aux programmes au niveau des pays.**

**Réponse de l'administration :** L'administration du PNUD souscrit pleinement à la recommandation. Le PNUD examinera les possibilités de renforcement des composantes anticorruption dans les initiatives et programmes de gouvernance existants aux niveaux mondial et régional. Conformément à cette recommandation, il a lancé le projet mondial « Lutte contre la corruption pour l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives » afin de poursuivre son appui aux politiques et programmes anticorruption au niveau mondial.

Les nouveaux guichets de financement du PNUD (tels que le guichet consacré à la gouvernance pour l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives) lui permettront d'allouer des fonds à des initiatives anticorruption aux niveaux mondial, régional et national.

5.1. Intégrer les cibles relatives à la lutte contre la corruption aux niveaux mondial et régional dans les cadres de résultats et d'allocation des ressources du nouveau plan stratégique et des programmes mondiaux et régionaux du PNUD	D'ici à décembre 2017	Le BPAP en coopération avec les centres et bureaux régionaux		
5.2. Continuer à mobiliser davantage de ressources pour les initiatives mondiales et régionales de lutte anticorruption et collaborer avec d'autres partenaires concernés dans le cadre d'activités mondiales et régionales conjointes de lutte contre la corruption	Continu (d'ici à la fin de l'année 2018)	Le BPAP, le Bureau des relations extérieures et des activités de sensibilisation et les centres régionaux (et leurs partenaires)		

**Recommandation 6. Renforcer la mobilisation des fonds en vue du soutien à la lutte contre la corruption, et défendre les domaines choisis d'initiatives de lutte contre la corruption et en faveur de l'obligation de rendre des comptes**

**Réponse de l'administration :** L'administration souscrit pleinement à la recommandation, tout en notant les difficultés résultant de la forte dépendance du PNUD à l'égard des quelques donateurs contribuant à ses programmes anticorruption à l'échelle mondiale. Le PNUD intensifiera ses efforts de développement de partenariats et diversifiera la base des donateurs lorsqu'il mobilisera des ressources à l'appui des interventions anticorruption et en faveur de la gouvernance, en mettant l'accent sur les banques multilatérales de développement, le secteur privé et les organismes donateurs.

Le lancement du projet mondial « Lutte contre la corruption pour l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives » pour 2016-2020 offre aux donateurs l'occasion de contribuer spécialement à l'action anticorruption du PNUD. Les nouveaux guichets de financement (tels que le guichet consacré à la gouvernance pour l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes) donnent également aux donateurs intéressés la possibilité d'assurer des financements souples mis en commun pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du PNUD. L'objectif des guichets de financement est d'améliorer la qualité des financements assurés par des ressources autres que les ressources de base, de promouvoir une programmation plus intégrée et de faire face aux nouveaux problèmes. Ils doivent aider le PNUD et ses partenaires à fédérer leurs efforts autour d'objectifs communs à l'appui des initiatives des pays pour réaliser les objectifs de développement durable.

Le PNUD entend : a) collaborer avec l'ONUSUDC et d'autres partenaires des Nations Unies pour concevoir des programmes et projets communs en matière de lutte anticorruption et d'intégrité de la gouvernance; b) continuer d'informer les partenaires donateurs de ses plans pour mettre en œuvre l'objectif 16 et l'intégrer dans les autres objectifs (ce qui permettra de mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui des objectifs de développement durable); c) informer les partenaires donateurs de son approche, son rôle particulier et ses priorités dans la lutte contre la corruption et de ses projets et activités aux niveaux mondial, régional et national.				
6.1. Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat, soulignant l'importance de la lutte contre la corruption et ses causes dans le cadre de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi des objectifs de développement durable	D'ici à décembre 2017	Le BPAP en coopération avec le Bureau des relations extérieures et des activités de sensibilisation, les centres et bureaux régionaux et les bureaux de pays		
6.2. Présenter des solutions novatrices pour lutter contre la corruption, notamment des outils favorisant l'ouverture et l'utilisation de données ouvertes et de technologies qui présentent un intérêt particulier pour certains donateurs et partenaires	D'ici à décembre 2017	Le BPAP en coopération avec le Bureau des relations extérieures et des activités de sensibilisation, les centres et bureaux régionaux et les bureaux de pays		
<b>Recommandation 7. Renforcer les capacités du personnel à l'échelon régional et mondial afin de répondre au besoin de politiques spécialisées et de services techniques de lutte contre la corruption</b>				
<b>Réponse de l'administration</b> : L'administration du PNUD souscrit pleinement à cette recommandation, tout en notant que le renforcement des capacités est tributaire de la disponibilité de ressources supplémentaires. Le PNUD veillera à ce que les capacités nécessaires à l'appui à l'élaboration et l'exécution des programmes anticorruption soient maintenues et renforcées dans la mesure du possible, en attendant la mobilisation de ressources supplémentaires.				
7.1. Veiller à ce que les capacités assignées aux programmes anticorruption soient mises en place dans les bureaux de pays, les centres de services régionaux et le siège, pour fournir des conseils et appuyer d'autres exercices de conception, suivi, mise en œuvre, exécution et évaluation des programmes anticorruption	D'ici à décembre 2017	Le BPAP en coopération avec les centres et bureaux régionaux et les bureaux de pays respectifs		